N°2024-03/06

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 064-256401159-20240314-DGS_2024_03_06-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE « ILBARRITZ MOURISCOT »

SIEGE : HOTEL DE VILLE DE BIARRITZ (64200)

TELEPHONE : 05.59.41.59.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 MARS 2024

Présents : Mme Maider AROSTEGUY (Présidente) - M. Emmanuel ALZURI - M. Marc BERARD - M. Marc CAMPANDEGUI - M. Edouard CHAZOUILLERES - Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS - Mme Valérie SUDAROVICH - M. Michel LABORDE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SUDAROVICH

Absents ou Excusés : M. Brice MORIN

Décision d'octroi d'une subvention à la Ville de Biarritz pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Mouriscot
Décision d'attribution

Madame AROSTEGUY présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Consécutivement à l'adoption du Budget primitif **2024** et conformément aux dispositions statutaires du SIAZIM, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir décider :

- le versement d'une subvention de fonctionnement de **305 000 €** au profit de la Ville de Biarritz pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Mouriscot, qui accueille les jeunes enfants de Biarritz et Bidart, subvention imputée sur les crédits à l'article **657348** « Subventions de fonctionnement versées aux Communes ».

ADOPTE A L'UNANIMITÉ
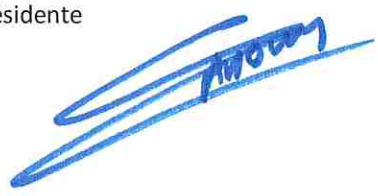
Fait et délibéré les mêmes, jour, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Biarritz, le 14 mars 2024
La Présidente